

Philippe Brewaeys

Rwanda 1994

Noirs et Blancs menteurs

Préface de Louis Michel

Racine
rtbf.be

PRÉFACE

C'est avec un vif intérêt que je me suis plongé dans la lecture du livre de Philippe Brewaeys. Ce dernier a le mérite d'oser poser les vraies questions, de retisser la trame de ces événements innommables qui ont fait plus de 800 000 victimes rwandaises, d'objectiver le débat, de dénoncer les erreurs, les lacunes de l'instruction du juge Jean-Louis Bruguière, son refus de se rendre au Rwanda pour procéder à l'enquête, l'absence d'expertise balistique et une instruction uniquement à charge. Il faudra attendre 2010 pour que la vérité triomphe grâce à l'enquête diligentée par les juges Marc Trévidic et Nathalie Poux.

Je ne peux que me réjouir de témoigner de la façon dont mon pays a lui-même tourné la page de sa relation passée avec le Rwanda pour forger une relation saine.

En décembre 1997, la Commission d'enquête parlementaire belge concernant les événements du Rwanda rendait son rapport à l'issue d'un débat parlementaire approfondi, fondé sur des investigations poussées et des auditions nombreuses. Ce travail de vérité nous a convaincus qu'à l'époque du génocide, les autorités belges auraient pu – et dû – agir différemment afin d'empêcher le génocide contre les Tutsi. Dès lors, il était normal que la Belgique accepte d'assumer une responsabilité morale dans le drame rwandais. Ignorer ou nier les manquements de nos autorités laissait injustement porter aux seuls Rwandais le poids de ce traumatisme.

Bien que la famille politique du Premier ministre de l'époque, Guy Verhofstadt, ne fût pas au gouvernement à l'époque des faits, il était fondamental, au nom de la continuité des institutions, que nous assumions notre part de responsabilité. Sans ces excuses, les descendants des victimes, les familles et le peuple rwandais auraient continué à porter à eux seuls la douleur des faits passés et la responsabilité du génocide. Dans un tel contexte injuste par nature, la

réconciliation des Rwandais eût été beaucoup plus difficile. Reconnaître les erreurs et les injustices du passé et affirmer que nous partageons la responsabilité de cet effroyable gâchis humain, c'était, à nos yeux, ouvrir la voie à une réunification du cœur et de l'esprit de tous les Rwandais. Nous avons donc estimé nécessaire de présenter des excuses au Rwanda, au nom du peuple belge. Nous n'avons que relu notre histoire de manière objective et juste. C'était une manière de rendre justice à toutes les victimes du génocide, y compris à nos dix paracommandos, assassinés le 7 avril à Kigali sous l'uniforme des Nations unies.

Ces excuses ont été prononcées par Guy Verhofstadt à la nation rwandaise le 7 avril 2000, six ans, jour pour jour, après ce jour fatidique où l'histoire du Rwanda allait basculer. Guy Verhofstadt était préparé à cette démarche par son parcours personnel. En tant que rapporteur de la Commission parlementaire chargée de faire la lumière sur le passé colonial de la Belgique, il connaissait parfaitement les tenants et aboutissants de cette catastrophe humaine. Quant à moi, j'occupais alors les fonctions de vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères. Je souhaitais rendre sa place à l'humanisme dans les relations internationales. Je plaçais pour une politique active et volontariste, respectueuse des droits de l'homme. Cela impliquait naturellement que la Belgique balaie devant sa porte et exigeait par conséquent une relecture officielle des faits historiques, notamment du génocide rwandais. Le gouvernement de Guy Verhofstadt partageait cette lecture et ce souci de promouvoir une politique éthique.

«Au nom de mon pays, je m'incline devant les victimes du génocide. Au nom de mon pays, au nom de mon peuple, je vous demande pardon. Monsieur le Président, Excellences, Mesdames, Messieurs, je suis venu vous dire au nom de la Belgique que nous voulons, avec vous, reconstruire un monde meilleur, plus généreux, plus juste. [...] Il faut que le monde se souvienne toujours de l'horreur perpétrée ici. Nous devons trouver la force et la volonté de ne plus jamais tolérer de tels massacres, qui font injure à l'intelligence et aux valeurs essentielles de l'humanité», déclara Guy Verhofstadt dans son discours d'excuses.

Il a dit sa tristesse. Il a évoqué avec pudeur ce déferlement d'images atroces qu'aucun mot ne peut traduire, les intelligences insultées, les vies gâchées. Il a évoqué la mémoire des fils, des filles, des époux et des mères décimées, et le calvaire des survivants, condamnés à redonner un sens à leur existence, à bâtir un nouveau pays dans la

paix, la réconciliation et la concorde nationale. En tant que libéraux, il était essentiel que nous posions cet acte de rédemption et de vérité historique par rapport aussi à notre passé colonial. Le ministre a donné un exemple poignant de devoir de mémoire.

Le silence dans l'assemblée était impressionnant et l'émotion, intense. L'auditoire était ému par la justesse des propos. Rwandais et Belges présents à cette cérémonie, nous étions en communion de pensée. Nous partagions une même souffrance.

Pardonner, comme a dit l'évêque Desmond Tutu, « ne signifie pas approuver ce qui a été fait. Cela signifie prendre au sérieux ce qui a été fait et ne pas le minimiser, retirer ce dard planté dans nos mémoires qui continue à déverser son venin dans nos existences. En racontant ce qui est arrivé, on parvient à une véritable guérison ».

Cette démarche a modifié la relation entre nos deux pays. Avec le recul, je constate que ce discours a eu un mérite supplémentaire : à partir du moment où une puissance étrangère, c'est-à-dire des intervenants extérieurs au pays, prennent sur eux une partie de la responsabilité de ce drame abject, il est plus difficile en interne d'accuser l'autre : tout n'était pas à cent pour cent de la faute des Hutu. Cela a fortement aidé à la stratégie de réconciliation au Rwanda.

Certes, présenter des excuses au peuple du Rwanda fut une étape importante pour la Belgique ; néanmoins, cette démarche ne constituait pas une fin en soi mais ouvrait la voie à la réconciliation. Si l'on ne peut changer le passé, il est toujours possible de le débarrasser des fantômes qui le hantent. C'est la condition pour construire un avenir apaisé.

Il faut souligner que Guy Verhofstadt, lorsqu'il était rapporteur de la Commission d'enquête du Parlement belge, avait visité avec moi le Rwanda et nous nous étions retrouvés devant une fosse commune. L'ampleur de ce drame nous avait profondément bouleversés ; ce qui fera dire à Guy Verhofstadt : « Quelque chose comme une déchirure m'a blessé le cœur et l'esprit. J'ai le sentiment que les impressions et l'émotion de ce contact, à la limite du supportable, ont fait de moi quelqu'un d'autre. »

Outre ce souci de justice, cette politique menée au nom du gouvernement reposait également sur le « devoir de mémoire ». À la Conférence de Durban, j'avais clairement plaidé pour « clore » les chapitres les plus sombres de notre histoire commune, afin de pouvoir bâtir une relation nouvelle basée sur le respect mutuel, la solidarité et le partenariat.

En tant que commissaire européen au Développement et à l'aide humanitaire, je me suis rendu à plusieurs reprises à Kigali. À chaque fois, j'ai pu constater l'engagement du peuple rwandais dans la reconstruction du pays et la volonté de réconciliation. Depuis plus de dix ans, tout comme le gouvernement belge, je me suis personnellement engagé aux côtés du Rwanda : près de vingt ans après le génocide, j'ai à cœur de défendre dans toutes les instances le chemin parcouru par ce pays, son refus avec force de la résignation et sa détermination à forger un destin ambitieux. Il est de mon devoir de prendre parti pour empêcher que d'aucuns ne ternissent le bilan de ceux qui ont pris le destin de leur peuple en mains.

Je suis particulièrement heureux de voir que le Rwanda se développe de manière extrêmement positive sur les plans économique, social et politique. Il est significatif et encourageant de constater que la volonté politique des autorités rwandaises est forte, que grâce à une démarche volontariste et systématique le pays se redresse fortement. On y sent une volonté déterminée de réussir le développement en associant le plus de citoyens possible, en donnant une place exemplaire aux femmes dans la politique, l'économie et l'humain. D'aucuns expriment des attentes impatientes que l'on peut sans doute comprendre. Mais quand on sait d'où vient ce pays et l'horreur que ce peuple a vécue, l'on ne peut qu'être impressionné des progrès réalisés dans la plupart des domaines. Aucune œuvre humaine n'est parfaite. Le Rwanda joue un rôle important dans la région des Grands Lacs et on forme le vœu qu'elle contribue à la stabilisation de cette zone du monde où le malheur frappe tant d'êtres humains.

La réconciliation est toujours difficile et douloureuse. Toutefois, elle est le chemin incontournable pour retrouver la paix et l'harmonie qui forgent le ciment d'un peuple. Il faut de la volonté, de la lucidité et de l'humilité pour oser emprunter cette voie. Et plus encore, il faut assumer l'exigence de vérité, qui est une œuvre commune.

Le monde est un village, mais les esprits restent encore trop souvent hermétiques à l'écoute attentive de l'autre. Je remercie Philippe Brewaeys pour son ouvrage, qui a le grand mérite et le courage de nous livrer une vérité objectivement prouvée. Au-delà des différences, chaque être humain est traversé par une aspiration fondamentale, à savoir le rêve de justice, de bonheur et d'égalité.

Louis Michel

Ministre d'État, député européen et
coprésident de l'Assemblée parlementaire ACP-UE

INTRODUCTION

Un soir d'avril 1994. De Tunis au Cap, de Tombouctou à Zanzibar, dans les villes et les villages, dans les déserts et les forêts, tous les téléviseurs sont allumés. Sur ce continent africain fou de foot, nombreux sont ceux qui regardent la demi-finale de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) : Zambie-Mali. Le Rwanda ne s'est pas qualifié pour cette édition de la CAN en Tunisie. Il est vrai que, depuis quatre ans, le pays a des soucis autrement plus importants que d'entraîner une bande de gars à taper sur un ballon.

En 1990, des exilés tutsi et leurs alliés au sein du Front patriotique rwandais (FPR) ont déclenché une rébellion pour rentrer au pays. Face à eux, les Forces armées rwandaises (FAR), aidées par des militaires français, tentent de maintenir en place le régime du président Juvénal Habyarimana. Opérations militaires, trêves, négociations, accords de paix signés à Arusha, massacres de populations se sont succédé.

Pourtant, ce 6 avril 1994, le Rwanda ne fait pas exception à la fascination cathodique. Au nord du pays, à Mulindi, une bonne partie de l'état-major du FPR et son chef Paul Kagame sont devant le petit écran. Dans la capitale Kigali, au Conseil national de Développement, là où sont installés les VIP du FPR et les soldats qui les protègent, même situation. Nombre de responsables des FAR ne font pas exception à la règle. Mais, ce soir-là, une poignée de tueurs se moquent bien du football.

Ils sont planqués quelque part sur une colline à l'est de la capitale rwandaise. 6 avril 1994, 20 h 20. Un avion à réaction est en phase d'approche de l'unique piste de l'aéroport « Grégoire Kayibanda », du nom du premier président du Rwanda indépendant. À 20 h 23, un premier missile est tiré en direction de ce Falcon 50, « cadeau » du président François Mitterrand. Les phares de l'avion s'éteignent mais

il poursuit son vol. Quelques secondes plus tard, un second missile prend son envol. L'avion explose avec à son bord le président rwandais Juvénal Habyarimana et son homologue burundais Cyprien Ntaryamira ainsi que plusieurs de leurs collaborateurs, dont le chef d'état-major rwandais et le secrétaire/chef de la sécurité du président rwandais. Les débris et les corps des passagers tombent dans l'enceinte de la résidence privée de Juvénal Habyarimana.

Dans ce pays à la nature et aux paysages époustouflants, dans cette sorte de jardin d'Éden, un proverbe dit *Imana yilirwa ahandi, igataha i rwanda*, « Dieu passe la journée ailleurs et rentre enfin pour passer la nuit au Rwanda ». Dans les semaines qui suivent, Dieu sera insomniaque. Immédiatement après la chute de l'avion, les cavaliers de l'Apocalypse se déchaînent. Commencent alors les massacres du dernier génocide du ^{xx}e siècle. Il fera, selon l'ONU, 800 000 victimes tutsi et hutu modérés. Pour l'actuel gouvernement rwandais, le macabre compteur dépasse le million de morts.

Douze ans et demi plus tard, le 17 novembre 2006, un coup de tonnerre éclate dans le ciel déjà passablement orageux des relations franco-rwandaïses : le célèbre juge d'instruction antiterroriste Jean-Louis Bruguière délivre des mandats d'arrêt à l'encontre de neuf hauts responsables du Front patriotique rwandais. Il les accuse d'avoir abattu cet avion, prélude au génocide. Il met également en cause l'actuel président de la République rwandaise Paul Kagame. Selon l'ordonnance, il aurait créé un *Network Commando* et ordonné à celui-ci le tir des missiles partis de la colline de Masaka.

Les passions, jamais éteintes autour de ce génocide, reprennent de plus belle : si le FPR a abattu cet avion, élément déclencheur des massacres, ce mouvement de libération en serait responsable, sacrifiant délibérément Tutsi de l'intérieur (dont leurs propres familles...) et opposants hutu. La responsabilité des génocidaires s'en trouverait ainsi diminuée. Le génocide n'aurait pas vraiment été préparé, les massacres perpétrés pourtant dès la nuit du 6 au 7 avril 1994 n'étant que l'expression d'une colère vengeresse.

Les tenants de la thèse d'un double génocide et les négationnistes du génocide rwandais ainsi que nombre d'opposants au régime de Kigali accueillis sur le territoire français sont plus que satisfaits de l'ordonnance de soit-communiqué rendue par la star de l'antiterrorisme français. La République française, quant à elle, est soulagée : la voilà exonérée de ses responsabilités dans les événements dramatiques qui se sont déroulés au printemps et à l'été 1994 au Rwanda.

Voilà pour la lecture politique de cette ordonnance. Celle-ci avait été préparée par un pilonnage d'artillerie médiatique orchestré autour de deux livres publiés l'année précédente, en 2005 : *Noires fureurs, blancs menteurs* de « l'enquêteur » Pierre Péan et *Rwanda, l'histoire secrète* d'Abdul Ruzibiza, futur « témoin central » de l'accusation du juge Bruguière.

Déjà en mars 2004, le quotidien *Le Monde* avait publié l'essentiel du contenu de l'ordonnance du juge Bruguière à qui les autorités politiques de son pays auraient demandé d'en postposer la sortie. En effet, le 6 avril 2004 doit avoir lieu la dixième commémoration du début du génocide. Au stade de football Amahoro, où se déroulent les cérémonies officielles et où nombre de personnes avaient trouvé refuge au début du génocide, l'émotion est intense. De partout montent les cris de douleur de ceux qui se souviennent des moments horribles vécus dix ans plus tôt, de la traque dont ils ont été l'objet, de leur fuite, des femmes violées, des enfants égorgés, de leurs proches massacrés à la machette... Rapidement, les services de santé sont débordés. Dans cette ambiance lourde, interrompant son discours en kinyarwanda pour passer à l'anglais, Paul Kagame s'en prend violemment, devant le parterre international de présidents et de ministres présents, au secrétaire d'État Renaud Muselier, représentant la France. Se retournant, il le pointe du doigt et accuse ce pays de « complicité de génocide ».

Le 24 novembre 2006, une semaine après la sortie de l'ordonnance du juge, fuse la réplique de Kigali à l'ordonnance du juge français : expulsion de l'ambassadeur de France Dominique Decherf, fermeture de l'ambassade et rupture des relations diplomatiques. Une réaction d'une violence inattendue dans les cercles diplomatiques à Kigali, français compris. Les choses étaient cependant claires depuis deux jours, depuis le discours de Paul Kagame clôturant une conférence d'États qui soutiennent financièrement la reconstruction du Rwanda, un des pays les plus pauvres de la planète. Un participant à la réunion : « Le président a fait un discours décoiffant, d'abord plutôt positif à propos du consensus de la communauté internationale sur l'aide à apporter au Rwanda. Puis il a lourdement souligné l'arrogance des donateurs, visant bien évidemment les Français, expliquant que son pays indépendant n'avait de leçon à recevoir de personne, et spécialement lui-même qui avait passé la moitié de sa vie à se battre pour pouvoir rentrer dans son propre pays. Il s'est

emporté en parlant à plusieurs reprises de “tyrans”¹. » L’affaire était scellée, les participants avaient compris qu’on n’en resterait pas à un simple incident.

Mais si le pouvoir judiciaire français a pris une telle décision, n’est-ce pas, justement, parce que l’actuel régime en place à Kigali serait bel et bien coupable ? Le président Paul Kagame ne décolère pas : « Coupable ou pas coupable ! De quoi ? D’avoir tué Habyarimana dans une guerre où nous combattons son gouvernement ? Supposons même que cela soit vrai. Dans une guerre de cette nature, quand vingt personnes meurent, je ne comprends pas que l’on veuille juger les responsables de l’autre camp. Devrait-on poursuivre des officiels du Congrès national africain parce qu’ils ont combattu l’apartheid et qu’ils en ont éliminé plusieurs responsables ? Et cette accusation émane d’un gouvernement français qui était aux côtés du régime génocidaire d’Habyarimana ! Il y a plus de terrorisme, de culpabilité, dans la mort d’un million de personnes que dans le petit cas de l’avion. Pourquoi des génocidaires rwandais vivent-ils libres en France ? Et certains d’entre eux témoignent auprès de Bruguière ! S’il était venu ici, le juge aurait eu des réponses à de nombreuses questions. »

Premier vice-président de l’Union africaine, Paul Kagame joue clairement la carte du nationalisme panafricain au moment où la France connaît de sérieux problèmes en Côte d’Ivoire, en Centrafrique ou au Tchad : « Nous avons réagi en fermant l’ambassade, une réponse à laquelle ils ne s’attendaient pas. C’est lié à l’attitude arrogante qu’ont certains par rapport à l’Afrique et aux Africains. Ils pensent que nous devons nous prosterner devant eux quand ils le veulent. Nous sommes supposés obéir à un juge français qui poursuit un président, qui délivre des mandats d’arrêt... Le problème est bien plus large que celui qui oppose la France au Rwanda. Cette arrogance n’est pas acceptable². »

À la mi-décembre 2006, tout Kigali se gaussait de l’attitude de la France lors de manœuvres militaires conjointes au Cameroun, manœuvres auxquelles assistait James Kabarebe, alors chef d’état-major général de l’armée rwandaise et premier visé par la liste « Bruguière ». La cérémonie finale devant se dérouler sur un navire français, il fut invité à ne pas y participer sous peine d’arrestation. Devant son refus d’obtempérer, la cérémonie eut donc lieu en

1 Interview par l’auteur d’un diplomate désirant garder l’anonymat, Kigali, décembre 2006.

2 Interview du président Paul Kagame par l’auteur, Kigali, décembre 2006.

territoire camerounais. Et on lui conseilla de ne pas se positionner trop près des officiers français au moment des photos souvenir. Ce dont Kabarebe n'eut cure.

Dans le pays, on ne parle plus que de « cela ». Télévision et presse écrite en font leurs titres, chaque jour apportant de nouvelles révélations. Il est vrai que, depuis le 11 décembre 2006, la « commission indépendante chargée de récolter les preuves de l'implication de la France dans le génocide » a repris ses auditions, essentiellement tournées vers les témoignages d'anciens miliciens *Interahamwe* génocidaires. Ils parlent des entraînements au camp de Mukamira, près de Gisenyi (ouest du pays), où les militaires français auraient disposé d'un bureau, de livraisons d'armes à Goma (Congo) à bord d'un avion venu de France, d'autres armes livrées par les Français dans un avion aux couleurs de l'Unicef, du massacre des Tutsi sur la colline de Bisesero avec l'appui de l'armée française...

« La France a tenté de faire un coup d'État au Rwanda, de décapiter notre État en voulant poursuivre le président Kagame et en lançant des mandats d'arrêt à l'encontre de neuf autres responsables de notre pays, comme le chef d'état-major général de l'armée et le patron de l'armée de terre¹. » Le ton est donné. Denis Polisi, vice-président du Parlement et ancien vice-président du FPR, est une des têtes pensantes de ce mouvement qui a pris le pouvoir à Kigali après le génocide de 1994.

Pour Charles Murigande, ministre des Affaires étrangères en 2006, les choses sont claires : « C'est une manipulation politique : le juge Bruguière n'a pas fait une enquête judiciaire à proprement parler. Au lieu d'instruire à charge et à décharge, il s'est contenté d'auditionner des personnes qui sont contre notre régime : des génocidaires, des militaires et des agents français plus quelques dissidents du FPR. Il n'a jamais jugé bon de venir sur les lieux du crime écouter d'autres témoins, faire des reconstitutions... Je veux bien croire que le juge Bruguière soit convaincu de notre culpabilité. Mais pourquoi le parquet français, sous l'autorité du ministre de la Justice, disposant d'une ordonnance aussi lacunaire, a-t-il délivré les neuf mandats d'arrêt internationaux² ? »

Gasana Ndoba, activiste des Droits de l'homme proche des familles des victimes et des rescapés du génocide, abonde en ce sens : « C'est

1 Interview de Denis Polisi par l'auteur, Kigali, décembre 2006.

2 Interview de Charles Murigande par l'auteur, Kigali, décembre 2006.

une enquête unilatérale. Le cadre intellectuel et politique est fameusement tronqué. Affirmer que l'attentat sur l'avion est le déclencheur du génocide est une erreur historique négationniste. Ceux qui ont planifié et commis le génocide sont ainsi légitimés, ils auraient été emportés par la colère, ne sachant pas trop ce qu'ils faisaient. Pour les victimes et les rescapés, qui ont connu la trahison de la France, c'est totalement injuste. Cela distrait le Rwanda de ses efforts de justice et de réconciliation en ranimant les blessures. Depuis quelque temps, on assiste à des attaques contre des rescapés à Kigali, à Kibungo (Est) par des personnes déjà accusées dans les massacres et pourtant libérées. Ces génocidaires impénitents, renforcés dans leurs sentiments profonds par l'ordonnance de Bruguière, la mise en cause du président et les neuf mandats d'arrêt, étaient passés aux aveux simplement pour voir leur peine allégée. Depuis plusieurs semaines, le gouvernement menait une campagne d'explication sur l'abolition de la peine de mort. Dans le cadre du génocide, c'est un débat très difficile à mener et il y a tout lieu de croire que nous allons connaître à cet égard un phénomène de recul¹. » Une prévision qui s'est heureusement révélée inexacte en juillet 2007, moment de l'abolition de la peine de mort au Rwanda.

À Kigali, ces réactions ne sont somme toute pas surprenantes. Deus Kagiraneza, ancien membre du comité central du FPR et ancien député qui a pris la route de l'exil en 2000, est un témoin du juge Bruguière². Mais une semaine après la sortie de l'ordonnance, ce Tutsi prend la plume et s'adresse au magistrat français : « J'ai l'honneur de me désolidariser de vous dans l'argumentation et surtout dans votre méthodologie de travail de négationniste du génocide tutsi (...) En plus des lacunes, de l'arrogance et du cynisme qui apparaissent sur chaque page de l'ordonnance, votre rapport contient des erreurs scandaleuses d'évaluation et des abus de procédure (...) Vous vous efforcez de crédibiliser les théories négationnistes et révisionnistes du génocide tutsi pour faire endosser la responsabilité de cette hécatombe au Front patriotique rwandais. Ainsi, Monsieur Bruguière, tout au long de votre argumentation, vous reprenez les thèses relayées par les "médias du génocide" (RTL, *Kangura*, etc.) pour affirmer que le FPR est à l'origine de tous les malheurs qui se sont abattus sur le Rwanda. »

1 Interview de Gasana Ndoba par l'auteur, Kigali, décembre 2006.

2 Audition de Deus Kagiraneza par les enquêteurs du juge Bruguière à Bruxelles, 20 novembre 2001.

«Vous épousez la théorie chère aux révisionnistes selon lesquels le génocide est le résultat d'une réaction spontanée causée par la mort de Habyarimana, comme si la mort d'un président justifiait l'extermination d'une partie de la population qui n'a rien à voir avec cette affaire. Si cette hypothèse tenait debout, comment expliquer, Monsieur le Juge, qu'au Burundi voisin, nous n'avons pas assisté au génocide, puisque le président Ntaryamira avait également été tué¹?»

À l'époque donc, rares sont ceux qui proposent une lecture strictement judiciaire de ce document. Pourtant, les lecteurs habitués aux actes d'accusation, procès-verbaux de synthèse d'enquêtes et autres documents judiciaires ne peuvent, dès la première lecture et sans avoir accès aux pièces du dossier, que constater la partialité de l'enquête, ses oublis, ses manquements, ses fautes...

Il faudra attendre plus de cinq ans pour qu'un nouveau coup de tonnerre se produise et vienne, cette fois, ébranler l'enquête du juge Bruguière. Après son départ manqué en politique, le dossier est repris par les juges Nathalie Poux et Marc Trévidic. Ils chargent une équipe d'experts toulousains de déterminer l'endroit d'où ont été tirés les deux missiles. Leurs conclusions, sans appel, tombent le 5 janvier 2012 : les deux missiles qui ont abattu le Falcon présidentiel ont été tirés depuis la colline de Kanombe, contrôlée à l'époque par les Forces armées rwandaises et la Garde présidentielle chargée de la protection du président assassiné. L'ordonnance Bruguière vole en éclats et la thèse de la responsabilité du FPR est plus que mise à mal. Cette fois, ce sont les extrémistes hutu et le propre camp de Juvénal Habyarimana qui porteraient la responsabilité de l'assassinat de ce dernier. Rares, à nouveau, sont ceux qui soulignent la parfaite concordance entre le rapport des experts nommés par les juges français et les conclusions auxquelles était arrivée trois ans plus tôt la commission d'enquête rwandaise présidée par l'ancien président de la Cour suprême du Rwanda Jean Mutsinzi. Comme si seul un rapport rédigé par des Blancs avait du poids.

Mais comment expliquer qu'à plus de quatre ans d'intervalle, un tel gouffre sépare ces deux documents produits par le même appareil judiciaire parisien ? Il faut pour ce faire décortiquer minutieusement l'enquête du juge Bruguière pour démontrer l'inanité de son

1 Extrait du draft de la lettre de Deus Kagiraneza au juge Bruguière, Celles, 18 décembre 2006.

ordonnance de 2006. Les sources sont multiples: témoignages de première main de citoyens rwandais, belges, congolais, documents judiciaires provenant de l'enquête de l'auditorat militaire belge et d'une instruction menée à Bruxelles par le juge Damien Vandermeersch. Immédiatement après l'attentat, l'armée belge, qui constituait l'ossature de la Minuar (Mission des Nations unies pour l'Assistance au Rwanda), la force de maintien de la paix de l'ONU entre les belligérants rwandais, a été accusée d'être la complice du FPR dans l'attentat contre l'avion présidentiel. Après l'assassinat de dix de ses paracommandos le 7 avril 1994, la justice militaire belge a tenté de démêler les fils de cet écheveau. Dans les semaines qui ont suivi la mort de Juvénal Habyarimana, elle a recueilli les rares témoignages directs des tirs de missiles, témoignages jamais utilisés par le juge Bruguière alors qu'il les possédait dès le printemps 2001.

Cette thèse négationniste, transformant les victimes en bourreaux, résulte d'une convergence d'intérêts. Un juge très « politique », une France officielle frileuse dans la recherche de la vérité, des barbouzes, des opposants au régime et des génocidaires soucieux de diluer leur responsabilité, tous avaient intérêt à pointer du doigt le président Paul Kagame. Plongée en eaux troubles, dans ce qui ressemble à s'y méprendre à une manipulation politique d'un dossier judiciaire.

Chapitre I

DES VERTES COLLINES AUX RIVIÈRES POURPRES

Un homme avance avec sa famille. Sur la tête, unealebasse. Au Rwanda, un royaume qui existait bien avant l'arrivée du colonisateur, la peine de mort n'existait pas, pas plus que la prison. Les actes les plus graves étaient punis de bannissement avec interdiction que les excréments touchent le sol du royaume. D'où laalebasse.

Avec ses 26 000 km² (à peine moins grand que l'ancienne puissance coloniale belge et vingt et une fois plus petit que la France métropolitaine), le Rwanda est un confetti sur la carte de l'Afrique. Pays pauvre, aux ressources naturelles rares, peu industrialisé, pratiquant une agriculture essentiellement de subsistance, enclavé entre le géant congolais, l'Ouganda, la Tanzanie et le Burundi, sans accès à la mer, le « Pays des Mille Collines » ne semblait pas présenter un enjeu stratégique avant 1990. À l'époque, le pays comptait près de huit millions d'habitants dont environ 85 % de Hutu, 15 % de Tutsi et quelques Twa (pygmées).

Plusieurs thèses existent quant à l'histoire du peuplement du Rwanda. L'une d'elles explique que les Twa en furent les premiers habitants (chasseurs, cueilleurs). Vinrent ensuite de l'Ouest les agriculteurs hutu (des Bantous) qui défrichèrent le pays. Les pasteurs tutsi arrivèrent après (vraisemblablement des hauts plateaux d'Abyssinie) par vagues successives dès avant le xv^e siècle de l'ère chrétienne. Il est un des rares pays africains dont les frontières aient été fixées avant l'arrivée des colonisateurs. Son système politique était pyramidal, basé sur les chefferies. Au sommet, le roi (*Mwami*), toujours Tutsi, d'essence divine dans ce pays croyant en un Dieu unique, *Imana*, suffixe que l'on retrouve dans nombre de noms rwandais. Ce monothéisme explique sans doute la facilité avec laquelle ce pays a été évangélisé par les premiers missionnaires catholiques, les pères blancs arrivés vers 1910. Selon ces derniers,

TABLE DES MATIÈRES

Préface de Louis Michel	7
Introduction	11
I Des vertes collines aux rivières pourpres	19
L'arrivée des Blancs	20
La révolution sociale hutu	22
Le coup d'État d'Habyarimana	24
Petit retour en arrière	28
Les Belges viennent et s'en vont, les Français restent	30
Toujours plus d'extrémistes	32
Refus catégorique des extrémistes	36
II Une enquête manipulée	43
Une piste bien différente	44
Un juge controversé	47
Un train de sénateur	49
L'affaire Paul Barril	51
Le mystère des missiles	56
De l'art de faire parler les morts	60
Le FPR « revendique » l'attaque sur les ondes	64
Picorer dans l'assiette du voisin	68
III À la recherche des armes perdues	73
Kin la Belle, Kin la poubelle	74
Un étrange collaborateur	75
Au pays des aveugles...	79
« Bravo » et le mystère de la boîte noire	81

Deux témoins de réunions	82
Un acteur de l'attentat se dévoile enfin	86
Fracture avec la monarchie	88
Un récit fantaisiste	92
Des témoins volages	95
Les grands témoins hors de tout contexte	100
On ne se laissera pas faire	103
Mémoires à géométrie variable	104
Une autre méthode de travail	108
IV Autre enquête, autre histoire	111
Les experts mandatés	114
Une tout autre histoire	116
Les dernières semaines avant l'explosion	118
Février 1994	120
Mars 1994	122
Avril, les derniers jours	125
4 avril	128
5 avril	130
6 avril	131
Surpris par la rapidité des réactions	135
Une armée divisée	138
Un Fabien Singaye « belge »	141
Retour à Kanombe	144
Agathe Kanziga se défend	147
V Des Français en eaux troubles	151
Un juge très politique	153
Des services divisés	157
Soutien militaire	159
Toujours ce problème de missiles	161
Un faux de plus	162
Index	167
Orientations bibliographiques	171
Remerciements	173